

*Prêts aux petites entreprises—Loi*

Le projet de loi C-23, traite du financement et ne déborde pas de ce cadre pour s'attaquer à la question fondamentale de la petite entreprise aujourd'hui: la question du pouvoir. Les petites entreprises travaillent et prospèrent dans ce qu'on pourrait appeler une sorte de système de libre entreprise où, en fait, elles sont plus vulnérables aux changements et aux forces qui modèlent l'économie que leurs grands frères ou leurs grandes sœurs, les grandes sociétés, qui ne sont pas du tout dans la même situation. Dire que la libre entreprise existe encore, aujourd'hui, c'est à peu près comme dire que l'on peut encore trouver l'Ouest sauvage à Palm Springs, en Californie. Ce n'est plus vrai pour la plupart des grandes sociétés. Elles ont tout un tas de moyens pour se protéger des vicissitudes des taux d'intérêt, des fluctuations du dollar et autres choses du genre qui peuvent avoir un effet dévastateur sur la petite entreprise. Les grandes entreprises et les multinationales paient généralement moins d'impôts que les petites entreprises et on leur fait des conditions de financement bien plus avantageuses. Elles ne se font pas dire par le banquier qu'elles doivent hypothéquer leur maison, par exemple, pour maintenir leur entreprise à flot même en période difficile. Quand on s'appelle Chrysler du Canada, Massey-Ferguson ou Dome Petroleum, ou encore Conrad Black et que votre compagnie est la Norcen, on a forcément l'oreille des gouvernements lorsque les temps sont durs et qu'on a besoin d'aide pour survivre.

Mais que dire des petites entreprises, dont 30,000 font faillite chaque année. Ces faillites sont autant de petits entrepreneurs qui n'avaient pas l'influence de M. Black, de Chrysler ou de Massey-Ferguson. Ils en sont donc réduits à nager dans les difficultés ou à sombrer carrément, ce qui arrive à beaucoup trop d'entre eux. Nous n'avons aucune véritable mesure pour faire échec aux monopoles et les grands intérêts financiers ont toujours réussi à bloquer une telle mesure ou à empêcher qu'on modifie la Loi sur les pratiques commerciales restrictives.

Depuis l'époque où j'étais journaliste au Parlement, monsieur le Président, c'est-à-dire dans les années 60, le Canada n'a jamais vraiment rien fait pour réglementer les monopoles. Et qu'en avons-nous retiré en contre-partie sur le plan de la création d'emplois? Les dégrèvements fiscaux, les prêts énormes et les mesures de ce genre ont-ils vraiment contribué à relancer l'emploi? La réponse est non. Comme l'ont rappelé bon nombre de députés au cours de ce débat sur le projet de loi C-23, ce sont les petites entreprises qui créent le plus d'emplois, non pas seulement chez nous, mais aux États-Unis et de plus en plus dans les pays européens. Qu'il s'agisse de la Hongrie, de la Chine ou des pays des régions industrialisées de l'Ouest, il est de plus admis que les entreprises relativement petites, c'est-à-dire celles qui ne sont pas trop étendues présentent des avantages très particuliers, car elles permettent aux gens de mieux se connaître. C'est dans ces pays que les idées foisonnent généralement.

Si nous sommes là pour élucider le problème du déséquilibre qui existe entre les pouvoirs des grandes sociétés qui jouissent de dégrèvements fiscaux et autres générosités du gouvernement et la situation des petites entreprises qui créent des emplois et sont sources de nouveaux espoirs pour nos concitoyens, il me semble que nous devrions aborder cette question

de front sans chercher à l'esquiver. Le Nouveau parti démocratique désire vivement essayer cela, essayer de s'assurer que la petite entreprise occupe une meilleure place dans la vie de notre pays. Je ne pense pas ici à la notion de libre entreprise, car cette dernière a disparu dans les faits. A cause des allègements fiscaux, des subventions du contrôle exercé par les multinationales, oligopoles, des monopoles et autres genres de restrictions au commerce et des créneaux occupés par les grandes entreprises, ces dernières ne vivent plus dans un système de libre entreprise, contrairement à la petite entreprise. Selon moi, ce vers quoi nous devrions tendre, monsieur le Président, c'est vers la notion de «juste» entreprise selon laquelle on reconnaît et l'on rétribue la contribution qu'apporte la petite entreprise à l'économie.

Depuis un mois environ, un certain nombre de députés de mon caucus membres d'un groupe de travail sur l'emploi dont je fais partie, parcourent le pays d'un bout à l'autre. Les gens nous disent que l'on devrait décentraliser le contrôle exercé sur l'économie et le développement économique. Ils n'ont pas confiance dans un gouvernement trop interventionniste. Ils n'ont plus confiance dans les organismes centralisés. Ils veulent faire les choses eux-mêmes, monsieur le Président. Ils désirent certains encouragements. Ils nous demandent simplement les outils, afin de terminer le travail. Nous avons reçu bon nombre d'observations positives de la part de groupes qui sont venus témoigner devant nous, groupes dont certains venaient de régions où il est difficile de voir comment on peut envisager l'avenir avec optimisme. Dans nos circonscriptions, nous avons tous constaté que la naissance d'une entreprise est d'une grande importance et qu'il faut parfois la favoriser. Il se peut qu'il s'en crée à l'heure actuelle un peu plus qu'il y a quelques années. Notre groupe de travail examinera les façons d'encourager la naissance de ces entreprises.

Selon moi, l'une des notions qui mérite d'être approfondie est ce que j'appelle «la notion de la juste entreprise». Cela signifie qu'il faut donner à la petite entreprise une chance équitable de prendre de l'essor, de survivre et de jouer son rôle dans l'économie d'Ottawa-Centre, de l'Ontario et du Canada. D'un autre côté, il est également fondé de prétendre que la petite entreprise devrait être prête à assumer ses responsabilités, à accepter les initiatives gouvernementales et à collaborer avec le gouvernement quand il le lui demande. Si le gouvernement essaie d'aider les petites entreprises, il est raisonnable de leur demander en contrepartie de respecter les efforts qu'il déploie pour s'assurer que les salaires sont suffisants, que les conditions d'hygiène et la sécurité sont acceptables et que les travailleurs ont le droit de s'exprimer par l'intermédiaire des associations, syndicats et autres véhicules de leur choix. Il n'est pas juste de dire, sous prétexte qu'il faut les encourager, que les petites entreprises devraient pouvoir échapper à la loi en toute liberté. Il faut encourager au lieu de décourager. Le gouvernement établit des règlements. Il ne faut pas les oublier. Il faut toutefois veiller à ce qu'ils répondent aux différents besoins des petites entreprises. Pour survivre, les petites entreprises vont nécessairement devoir réaliser des profits. Je l'accepte. Mon parti l'admet parce que sans bénéfiques, elles ne survivent pas.